GRAND RÉGIONAL DE TOURISME ÉQUESTRE

Cahier des charges organisateur 2027

Le GRTE est un événement permettant de rassembler cavaliers et meneurs dans le but de leur faire découvrir ou redécouvrir notre belle région Centre-Val de Loire dans un esprit d'unité et de convivialité.

Ces manifestations permettent également aux cavaliers dits « classiques » de découvrir la pratique de l'équitation d'extérieur.

Le présent cahier des charges s'applique aux événements organisés au cours de l'année 2027.

I. FORMAT DE L'ÉVÉNEMENT

L'étape du GRTE devra se dérouler sur un ou deux jours, l'organisateur devra choisir un (ou plusieurs) de ces trois formats :

- **Randonnée patrimoine** : entre histoire, culture et savoir-faire, le GRTE "randonnée patrimoine" permet de réunir petits et grands autour d'une thématique, ainsi que le partage de connaissances via le tourisme équestre. (fiche FFE en annexe)

- **Rallye classique** : permet de lancer des défis aux participants, qu'ils soient inscrits en individuel ou en équipe, sur des itinéraires aux profils variés pour challenger montures, cavaliers et meneurs. Ce type de format est facilement modulable afin de proposer des défis en pleine nature adaptés à tous les niveaux. (fiche FFE en annexe)

- **Multi-activités** : permet de regrouper les passionnés et amateurs de différentes disciplines sportives et de loisirs autour d'un événement à l'échelle d'un territoire. Les GRTE "multi-activités" amènent de nouvelles dynamiques en région et permettent de diversifier les évènements de tourisme équestre en mêlant les pratiques. (fiche FFE en annexe)

Le choix des parcours est laissé libre aux organisateurs de l'étape. Le circuit de randonnée peut être en boucle ou en marguerite.

Pour les étapes sur deux jours, l'animation du samedi soir est laissée libre à chaque organisateur et un dîner doit être organisé.

Afin de valoriser la participation des cavaliers, l'organisateur peut offrir un lot.

II. STANDARDS DE QUALITÉ & ACCUEIL

Pour les Cavaliers :

- **Hébergement :** Zone de bivouac délimitée à proximité des chevaux
- **Sanitaires :** Douches individuelles, WC et lavabos en nombre suffisant
- **Restauration :** Petit-déjeuner d'accueil obligatoire et pour les étapes sur deux jours un dîner doit être organisé (valorisation des produits locaux encouragée)

Pour les Chevaux :

- **Hébergement :** installation de paddocks sécurisés ou boxes
- **Logistique :** points d'eau accessibles dès l'arrivée, foin de qualité et douches
- **Santé :** un affichage des numéros d'urgence ainsi que ceux d'un vétérinaire, d'un maréchal-ferrant et de la pharmacie de garde

Conformément à la réglementation en vigueur (cf. règlement général en vigueur), les chevaux devront être à jour de leur vaccination obligatoire.

III. COMMUNICATION & RAYONNEMENT

Le CRE CVL soutient la communication de chaque étape :

- Promotion sur le **site internet** et les **réseaux sociaux** du CRE CVL ;
- **Mailing** aux licenciés et clubs de la région
- Aide à la **création graphique** (affiche, flyers, post pour les réseaux sociaux)
- Mise à disposition d'une **banderole et de flammes GRTE** et dotation en **flots** ;

Le logo GRTE du Centre-Val de Loire est obligatoire sur tous les supports de communication. Il sera transmis à l'organisateur une fois son dossier validé.

Droit à l'image : L'organisateur devra faire apparaître une mention de droit à l'image sur son bulletin d'inscription. Exemple de texte : "*En participant au GRTE, j'autorise expressément l'organisateur, le CRE Centre-Val de Loire et la FFE à utiliser des images (photos, vidéos) me représentant sur leurs supports de communication numériques ou papier.*"

IV. AIDE AUX ORGANISATEURS

Le CRE CVL apporte un **soutien financier** à la structure organisatrice sous la forme d'un **remboursement de frais**. Ces frais doivent être spécifiquement liés à l'organisation de l'étape (notamment la logistique, la sécurité, l'accueil ou la communication).

Le montant plafond de cette aide est fixée à 200 € pour une étape d'une journée et 400 € pour une étape de deux journées.

L'organisateur devra transmettre ses factures justificatives au CRE CVL au plus tard 30 jours après la manifestation.

V. DEVENIR ORGANISATEUR

- **Eligibilité :** Être une structure affiliée FFE (CDE/CDTE, association, centre équestre)

- **Candidature :** A envoyer à tourismecrecvl@gmail.com avec :
 - nom de l'entité organisatrice
 - numéro d'affiliation FFE
 - référent projet (nom, tel, mail)
 - format choisi (durée et type)
 - date(s)
 - lieu et description sommaire de l'itinéraire prévu
 - thématique et/ou activités retenues
 - capacité d'accueil maximum cavaliers/meneurs
 - type d'hébergement pour les cavaliers et les chevaux

- **Après validation du dossier par le CRE CVL :** Création obligatoire d'une DUM (Déclaration Unique de Manifestation) via le https://www.telemat.org/FFE/sif (part fédérale fixe de 3,30 € par participant)

Pour toute information complémentaire : tourismecrecvl@gmail.com